



Traité Avot

Michna 14 - Chapitre 5

אַרְבַּע מְדוֹת בְּהוֹלְכֵי לְבַיִת הַמִּדְרָשׁ.

הוֹלֵךְ וְאֵינוֹ עוֹשֶׂה, שְׂכָר הַלֵּיכָה בְּיָדוֹ.
עוֹשֶׂה וְאֵינוֹ הוֹלֵךְ, שְׂכָר מַעֲשֵׂה בְּיָדוֹ.
הוֹלֵךְ וְעוֹשֶׂה - חֶסֶד.
לֹא הוֹלֵךְ וְלֹא עוֹשֶׂה - רְשָׁע:

Il y a quatre attitudes parmi ceux qui se rendent à la Maison d'étude : celui qui s'y rend, mais ne prend pas part à l'étude : il est rétribué pour s'y être rendu ; celui qui étudie, mais ne s'y rend pas : il est rétribué pour avoir agi [en étudiant] ; celui qui s'y rend et prend part à l'étude : c'est le pieux ; celui qui ne s'y rend pas et n'étudie pas : c'est l'impie.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions